

PLAIDOYER

POUR LA PROMOTION DE LA SANTÉ À BRUXELLES



À Bruxelles, 16%¹ des ménages déclarent reporter des soins de santé pour des raisons financières*. 25% d'entre eux vivent dans un logement « inadéquat » (fuites dans la toiture, problèmes d'humidité...) et près de 28 % connaissent une certaine forme de précarité énergétique ou vivent dans des logements surpeuplés (26%)². Par ailleurs, 15% des bruxellois-es ayant un faible niveau de scolarité n'ont jamais utilisé d'ordinateur (fracture numérique importante)³...

Les conditions de vie matérielles, économiques, environnementales, sociales, politiques, sociétales... sont autant de facteurs qui *déterminent* et *impactent* la santé de la population bruxelloise.

Les disparités dans ces conditions de vie sont à l'origine d'inégalités sociales de santé et touchent de manière défavorable les populations au fur et à mesure que l'on descend dans les statuts socio-économiques.

En effet, à l'inverse des facteurs génétiques, ces facteurs sociétaux externes aux individus sont évitables et par conséquent considérés comme *injustes*⁴.

Il est cependant possible d'agir sur ces déterminants externes pour donner à tous-tes de meilleures chances de vivre plus longtemps en santé.

Depuis plus de 30 ans, les acteur-trices expérimenté-es du secteur de la promotion de la santé luttent contre les inégalités sociales de santé et viennent en appui aux bruxellois-es dans le but de renforcer le pouvoir d'agir de la population sur leurs conditions de vie et sur leur santé.

Grâce à un travail continu d'actions de sensibilisation, de prévention, de dépistage, de démarches communautaires, de formations, d'accompagnements, de collecte de données, de communication... sur des thèmes aussi variés que l'alimentation, l'activité physique, les assuétudes, l'exclusion sociale, les maladies non-transmissibles, le VIH Sida, la sexualité, la question du genre... le secteur de la promotion de la santé est au cœur même du dispositif social-santé bruxellois.

Il collabore d'ailleurs activement et depuis des années avec d'autres services bruxellois, issus de multiples secteurs, afin que ceux-ci intègrent la question de la santé et de ses déterminants dans leurs pratiques : maisons médicales, services d'action sociale globale, plannings familiaux, CPAS, services communaux, associations de cohésion sociale, centres d'insertion socioprofessionnelle, enseignement, hôpitaux, services de santé mentale, agence immobilières sociales, centres d'accueil...

Aujourd'hui, à l'aube de nouvelles politiques social-santé à Bruxelles, le secteur de la promotion de la santé s'interroge sur la place qu'il occupera dans le nouveau paysage institutionnel.
Quelles articulations avec l'ensemble des politiques publiques ?
Quelles garanties permettant d'assurer de façon pérenne, structurelle et suffisante le rôle du secteur de la promotion de la santé ?

1 Sciensano, Enquête de Santé 2018 ; calculs Observatoire de la Santé et du Social de Bruxelles cité in www.ccc-ggc.brussels/sites/default/files/documents/graphics/rapport-pauvrete/barometre-welzijnsbarometer/barometre_social_2020.pdf, p.99

* Ce chiffre a grimpé à 38% depuis la pandémie de Covid. Ressource : idem

9 recommandations pour un ancrage solide et pérenne de la promotion de la santé dans le paysage politique social-santé bruxellois

01

RECONNAÎTRE et **INSCRIRE** le secteur de la promotion de la santé au cœur du dispositif social santé bruxellois.

02

Faire de la promotion de la santé un **LABEL DE QUALITÉ** soutenu par l'ensemble des politiques publiques.

03

Que la Région se donne et requière les moyens de ses ambitions en assurant le **FINANCEMENT PÉRENNE, STRUCTUREL ET SUFFISANT** du secteur de la promotion de la santé et donc d'opérateur-trices expert-es en promotion de la santé.

04

Octroyer une juste place aux spécificités des publics bruxellois par des **INTERVENTIONS ADAPTÉES** en promotion de la santé, **TANT COLLECTIVES QU'INDIVIDUELLES**, visant **L'ÉMANCIPATION DE LA POPULATION ET L'ACTION STRUCTURELLE SUR LES ENVIRONNEMENTS**.

05

Permettre à tout projet bruxellois (régional, communal ou local) d'élaborer un **PARTENARIAT** avec des acteur-trices du secteur de la promotion de la santé en dégagant des **RESSOURCES** à cet effet.

06

Veiller à **L'OPÉRATIONNALISATION** et à **L'ARTICULATION** concrète de l'ensemble des politiques social-santé avec le **PLAN BRUXELLOIS DE PROMOTION DE LA SANTÉ**.

07

Garantir une **AUTONOMIE D'ACTION** du secteur de promotion de la santé, **ASSURER SON DÉPLOIEMENT** ainsi que **LA COHÉRENCE** avec l'ensemble des politiques publiques œuvrant en faveur de la santé aux différents niveaux de pouvoir et dans divers domaines de compétences (Fédéral, Région bruxelloise, COCOF, COCOM, VGC, FWB, Région wallonne).

08

RENFORCER L'APPROCHE DE PROMOTION DE LA SANTÉ au sein de la **PREMIÈRE LIGNE**, en contact avec la population, afin de mieux articuler **PROMOTION DE LA SANTÉ**, prévention et soin.

09

Donner au secteur de la promotion de la santé les moyens **D'ANCRER SON EXPERTISE** et de poursuivre un **TRAVAIL DE QUALITÉ** pour **RÉPONDRE AUX NOUVEAUX DÉFIS ET RAYONNER**.

Le secteur de la promotion de la santé est au cœur du dispositif social-santé à Bruxelles. Il collabore à un ensemble de politiques social-santé et contribue ainsi à relever le défi de la réduction des inégalités sociales et territoriales de santé.



**Fédération Bruxelloise
de Promotion de la Santé**

49, Avenue Albert - 1190 Bruxelles
02 534 58 19 - 0492 72 39 85
coordination@fbpsante.brussels